

D 2021 15 11 113

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 15 NOVEMBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 9 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze novembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, C. BIOLAY, S. MANFRINI, Y. DUMAS, M. GALLET, J. DAZIN, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, Michèle GALLET, P. GUINOT, J. DIZERENS, M. FOURNIER, A. HERRING, A. BOUSSER, V. KRYK, O. GUICHARD, M. CHALENDAR, R. OTZENBERGER, C. TOWNSEND, J-M. PALINIEWICZ, M. GRENIER, M. GIRIAT

Absents : D. GANNE,

Absents excusés: F. KHIAR, L. VAUTHIER, G. MASRARI, H. GRANGE

Procurations : F. KHIAR à J. DIZERENS, G. MASRARI à P. GUINOT, H. GRANGE à M. CHALENDAR

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, E. RABOT adjointe administrative

8. Marchés publics – Mission de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement du Centre Technique Municipal

En raison d'un accroissement constant des services de la Commune d'Ornex, et compte tenu du fait que les Services Techniques sont le service support de l'ensemble des activités communales, il a été jugé nécessaire d'adapter les locaux du Centre Technique Municipal.

Pour cela, un marché a été lancé avec pour objet la mission de Maitrise d'Œuvre en vue de l'agrandissement du bâtiment du Centre Technique Municipal d'Ornex.

Une publicité a été faite le 14 octobre 2021 sur la plateforme des marchés publics de l'Ain et sur le site de la commune, la date limite de réception des offres était le 28 octobre à 16h00.

A la suite de la mission de maîtrise d'œuvre, le programme des travaux se décomposera comme suit :

- Agrandissement des locaux sociaux,
- Agrandissement des Garages,
- Augmentation des surfaces de stockage,
- Création d'un abri extérieur pour véhicule,
- Rénovation légère du bâtiment existant (année de construction 1995).

Dans le cadre de ce marché, les critères de jugement des offres ont été les suivants :

Critères	Pondération
Prix des prestations	60%
Valeur technique des prestations	40%
<ul style="list-style-type: none"> Méthodologie d'organisation de l'entreprise et des interventions sur la commune 20 points 	
<ul style="list-style-type: none"> Moyens humains et matériels mis à disposition pour l'exécution de la prestation 10 points 	
<ul style="list-style-type: none"> Liste des références similaires 10 points 	

Accusé de réception en préfecture
 102810-20211118-D2021151113-DE
 Date de télétransmission : 18/11/2021
 Date de réception préfecture : 18/11/2021

Un seul pli a été reçu dans les délais impartis, sa candidature a été jugée recevable.

1	ARCHITECTURE 123 PIERRE VACHETTA
---	----------------------------------

Critère n°1 : Prix des prestations

	Montant HT	Montant TTC	Note pondérée
123 ARCHITECTURE	24.500 euros HT	29.400 euros TTC	60.00

Critère n°2 : Critère technique des prestations

	123 ARCHITECTURE
Méthodologie d'organisation	18
Moyens humains et matériels	8
Liste des références similaires	9

Classement des offres

Après examen des critères de sélection des offres, la commission MAPA qui s'est réunie le 2 novembre 2021 a validé l'offre de 123 ARCHITECTURE :

	Critère n°1	Critère n°2	TOTAL
123 ARCHITECTURE	60.00	35.00	95.00

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et l'extension du Centre Technique Municipal, avec l'entreprise 123 ARCHITECTURE pour un montant total de 24.500,00€ HT, soit un montant de 29.400,00€ TTC.
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget 2021.

Fait à Ornex, le 19 novembre 2021

Jean-François OBEZ

Certifié exécutoire le : 19 novembre 2021

Affiché le : 19 novembre 2021



Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.